

AR EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211602362-20160309-D_2016_3_7 DE
Reçu le 30/03/2016

DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIER-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2016_3_7

L'an deux mille seize, le mercredi 09 mars à 20 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 03 Mars 2016

Présents : 20

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Votants : 21

**Objet : Modalités de mise à
disposition des gobelets
communaux aux associations**

Pouvoirs :

Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune vient de faire l'acquisition de 2 000 gobelets réutilisables pour limiter la production de déchets sur le territoire communal. Ces gobelets seront utilisés pour les manifestations locales et pourront être mis à disposition des associations communales.

Il convient alors de fixer les modalités pratiques et tarifaires de mise à disposition de ce matériel aux associations communales.

Vu le projet de convention type de mise à disposition des gobelets réutilisables communaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention type fixant les modalités de mise à disposition gratuite des gobelets communaux auprès des associations communales.
- D'INSCRIRE la mise à disposition de ce matériel au sein de la régie « location de salles et matériels municipaux ».
- DE FIXER les tarifs suivants :
 - 0,50 € pour chaque gobelet manquant ou détérioré,
 - 10 € pour le lavage de 100 gobelets rendus mal nettoyés.
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/03/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 30 MARS 2016

Le Maire,

Michel CARTERET

